Un cursus
dans le
respect du
décret du
19 avril
2017



formateurs vétérinaires ostéopathes reconnus

Une clinique
pédagogique
au sein de
l'école
entièrement
dédiée à
l'ostéopathie
animale

Consultations externalisées sur de nombreux terrains de stages

Un tutorat

par des

enseignants

impliqués

Un accompagnement individualisé

Formation et jusqu'à votre l'exercice de votre métier